

Communiqué de Presse

24 août 2023

LA FRANCE CONTINUE DE TUER INUTILEMENT DES LOUPS EN GRAND NOMBRE



Le 25 juillet 2023, la seconde brigade grands prédateurs terrestres a été inaugurée à Rodez, dans le département de l'Aveyron.

Cette brigade est composée d'agents de l'Office français de la biodiversité qui auront pour objectif d'intervenir sur deux espèces : les Loup et les Ours. Leur secteur de compétence s'étendra des Pyrénées à la partie Ouest du Rhône, jusqu'au Nord de l'hexagone.

Il s'agit de la seconde brigade grands prédateurs, puisqu'une première a été créée en 2015 à Gap, dans les Hautes Alpes. L'orientation destructrice de cette brigade n'est plus à démontrer.

Le plan national d'action a fixé un plafond de 174 loups à abattre en 2023 sur une estimation de 906 individus présents sur le sol français, soit 19.9 % de la population de l'espèce lupine. Depuis le 1er janvier 2023, 106 loups ont été tués.

20 % d'abattage pour une espèce inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France est surréaliste.

1. Pour rappel, le Loup gris est une espèce protégée en Europe par la convention de Berne de 1979 et au niveau de l'Union Européenne par la directive Habitats du 21 mai 1992. Sur notre territoire, l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 mentionne l'interdiction de détruire, mutiler, capturer ou enlever l'espèce *Canis lupus* (loup). L'État doit donc veiller à la conservation de l'espèce et de ses habitats. La France enfreint donc une nouvelle fois la législation européenne en « détruisant » une espèce protégée.

Pour quels motifs créer une seconde brigade grands prédateurs sur la partie ouest du territoire, alors qu'une seule meute est recensée ?

De plus, aucun moyen n'est mis en place sur les secteurs concernés par cette brigade grands prédateurs, afin de limiter de potentielles attaques de loups (colliers anti-loup, chiens de protection, clôtures électrifiées adaptées aux grands prédateurs, etc).

Au vu du faible nombre d'individus de l'espèce lupine présente sur ces secteurs, cette brigade n'a pas vocation à limiter les dommages des Loups, mais plutôt à éliminer leur présence.

De toute évidence le gouvernement préfère céder aux pressions de la FNSEA et de l'association « cercle 12 », plutôt que de proposer des solutions durables, à l'instar de nos pays voisins tels que l'Italie ou l'Espagne.

2. La mortalité chez les ovins causée par les Loups est minime par rapport à d'autres causes telles que la mortalité des agneaux (perte de 16 % des individus), les chutes, les maladies, les éboulements, la foudre, etc. En 2021, 7 millions d'ovins ont été élevés. Cette même année, 11 616 ovins ont été victimes des loups, soit 0,16 % du cheptel français, tandis que 5 millions ont été victimes des abattoirs, soit 71 % du cheptel français.¹

3. L'Efficacité des tirs n'est pas démontrée. Cela tend à engendrer plus de dégâts, soit l'inverse de l'effet escompté. En effet, pour peu que soit tué un membre du couple reproducteur, les meutes risquent d'être déstructurées. Or, les Loups devenus solitaires se tournent plus spontanément vers les « proies faciles » que constituent les animaux de rente. De nombreuses mesures alternatives à ces tirs sont susceptibles d'être mises en place et ont fait leurs preuves dans bien des territoires : les clôtures (à hauteur et voltage suffisants), les CPT (chiens de protection des troupeaux), les colliers anti-loups, ou encore la surveillance des troupeaux (à l'instar de ce que proposent FERUS en France et Oppal en Suisse).²

4. Les Loups sont garants d'écosystèmes en bonne santé, ils sont un maillon essentiel de la chaîne alimentaire. Les grands prédateurs sont indispensables à l'équilibre de la biodiversité. Ils ont également un effet positif sur la végétation. En leur présence, les cervidés tels que les chevreuils et les cerfs sont contraints de se déplacer régulièrement favorisant ainsi la régénérescence forestière naturelle. Nous pouvons ici évoquer le cas du département de la Drôme où plusieurs meutes de loups sont installées. Sur ce territoire, les loups ont naturellement régulé les populations d'ongulés sauvages, ce qui contribue à réduire les dégâts sur les cultures et les plantations forestières. L'État fait trop aveuglement confiance au monde de la chasse pour (mal) gérer la faune sauvage, sans laisser la possibilité d'expérimenter des solutions alternatives non létales prônées par les associations.³

5. Oui la cohabitation entre les Loups et l'élevage est possible. L'espèce n'a jamais disparu de chez nos voisins italiens et espagnols où la présence du prédateur semble davantage acceptée. En France des aides financières sont allouées par l'État, afin d'accompagner les éleveurs dans l'acquisition de moyens de protection. Pourtant, les moyens mis en place sont quasiment nuls sur ces secteurs. Ne serait-il pas temps de s'y atteler plutôt que de pointer du doigt un animal faisant souvent office de parfait bouc-émissaire ? Ne perdons pas de vue les vrais problèmes auxquels sont confrontés les éleveurs, tels que la crise climatique et écologique que nous traversons ou encore la concurrence internationale. En outre, les associations ne manquent pas d'inventivité pour pacifier la relation Homme-Loup.

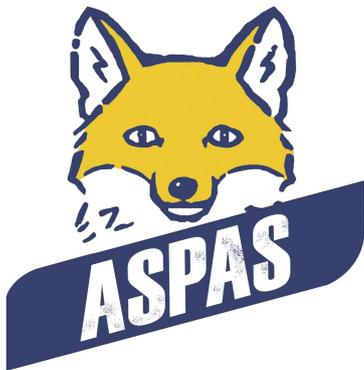
Quoi qu'il en soit, le canidé n'a eu de cesse de se développer depuis son retour naturel dans l'Hexagone au début des années 90. Il continuera de le faire tant que l'équilibre proie-prédateur ne sera pas atteint. Cela est une excellente nouvelle pour la préservation des écosystèmes mis en péril par les activités humaines.

Plus vite nous l'admettrons et cesserons d'entretenir les contre-vérités ici interrogées, plus vite nous pourrons agir et avancer vers une cohabitation bénéficiant aux loups, aux éleveurs, et à tout un chacun.

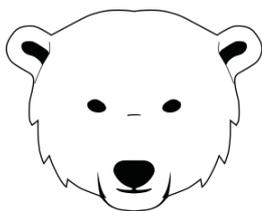
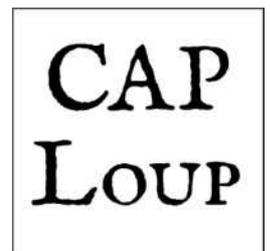
¹https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/230418_bilan_2022_internet.pdf

²<https://lejournal.cnrs.fr/articles/des-loups-des-cerfs-et-nous>

³<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-07/20230713-Soutiens-publics-aux-federations-chasseurs.pdf>



**ONE
VOICE**



AVES France

Agir pour le Vivant
et les Espèces Sauvages

